

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 19 février 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : M. Marcel Baerfuss, urbaniste pour Jura bernois. Bienne
M. François Roquier, chargé de projet chauffage à distance pour TEI SA

M. Sébastien Wyss, président, ouvre cette première séance de l'année 2024 en saluant les membres du Conseil général, le Conseil municipal, les invités, les représentants de la presse et le public. Il souhaite en particulier la bienvenue à M. Romain Mathez, PLR, qui siègera dorénavant en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Gabriel Yoder, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Mme Audrey Châtelain, PS
Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat

M. André Ducommun, CM
Mme Karine Voumard, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président fait état d'une demande du Conseil municipal pour ajouter une présentation du Plan directeur de développement durable (P3D) qu'il propose de placer en point 4 de l'ordre du jour afin de libérer l'intervenant rapidement. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023
4. Présentation du Plan directeur de développement durable (P3D)
5. Réponses aux interpellations
6. Suivi des motions et postulats par le CM

I. Décisions

7. Commission agricole et des forêts, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR
8. Commission des Affaires sociales et Générations, nomination de M. Nicolas Chatelain comme membre spécialiste
9. Chauffage à distance – Demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et du cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.-
10. Règlement des écoles, révision partielle

11. Motion de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Installation de toilettes sèches sur les places de pique-nique et canapés forestiers »
12. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Centre du village, lieu de rencontre »
13. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Etude pour la création d'un service *Nature en ville* »
14. Motion de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Pour une maîtrise des coûts dans le domaine informatique »

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations du Conseil municipal

III. Divers

16. Crédit d'engagement de CHF 1'099'968.45 TTC destiné à la réfection de la Rue Haute, décompte final
17. Crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC destiné au remplacement des tables et chaises de la Salle de la Marelle, décompte final
18. Résolutions
19. Motions – postulats
20. Interpellations
21. Petites questions
22. Correspondance au Conseil général
23. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Présentation du Plan directeur de développement durable (P3D)

Le président explique que la discussion sur le P3D sera limitée à 30 minutes, questions comprises. Il cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui fait la déclaration suivante :

« Je vous remercie de chambouler l'ordre du jour pour cet objet qui n'était pas prévu, mais le Conseil municipal a libéré le crédit récemment. Vu l'importance du projet, il semblait nécessaire de le présenter. C'est une réflexion de fonds que nous allons mener sur le Plateau des Lovières en établissant un Plan Directeur de Développement Durable, avec le soutien de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B).

Cette réflexion, le Conseil municipal entend la conduire puisque différents facteurs nous y poussent : la présence d'entreprises locales qui cherchent à s'agrandir, d'autres qui cherchent à s'implanter, la présence de surfaces industrielles encore non bâties, la présence de nombreux acteurs œuvrant dans des domaines aux intérêts distincts : un quartier d'habitations, des entreprises, des infrastructures sportives communales, le CIP, le ceff COMMERCE, un home, le cimetière, un centre médical, des ambulances, le projet Fun Family en gestation et un pont qui sert de lien physique, piétonnier et routier avec le reste de la localité. Ceci dans le respect absolu d'une politique paysagère que l'Exécutif a voulue à travers une collaboration avec l'association du Parc Régional Chasseral et en collaboration avec le monde de l'agriculture avec lequel il est en discussion pour ne laisser personne au bord du trottoir.

Le projet qui vous est présenté est essentiellement axé sur la problématique de l'aménagement du territoire dans le secteur des Lovières, avec en point de mire un développement harmonieux et réfléchi du Pôle de Développement économique et une vision future de la mobilité dans la localité.

Il tente une réponse à la recrudescence du trafic routier sur l'axe de la Grand-Rue, objet sur lequel le P3D se penchera également et esquissera des pistes de solution.

Ce plan directeur sera de la compétence décisionnelle du Conseil municipal. Il sera contraignant pour les autorités communales et cantonales. L'approbation des éventuels crédits qui devraient découler de sa réalisation sera elle dépendante de la compétence des organes communaux telle que vous la connaissez.

Les prochaines démarches consisteront à présenter ce projet aux offices cantonaux concernés qui y apporteront ou pas des modifications d'ordre juridique.

Le Conseil municipal réunira ensuite un groupe de travail ad hoc auquel participeront des membres des commissions du Développement de la cité, dont le délégué à l'économie, du Développement territorial et de l'Environnement. Nous souhaitons également la présence des CJ, des Services techniques et dans l'idéal de l'OACOT, sections Pôle de Développement économique et Aménagement du territoire.

Nous souhaitons intégrer dans notre réflexion un maximum d'acteurs concernés par ce projet afin que tous puissent faire entendre leur voix et valoir leurs intérêts. Nous serons à l'écoute de l'économie, puisque le secteur accueille depuis 2008 un Pôle de développement économique. Mais aussi à l'écoute des milieux environnementaux, agricoles, touristiques et de la formation.

Un élément encore : nous avons garanti aux différents partenaires l'intégrité de la haie plantée le long de la parcelle n° 3428, parcelle à l'Est de l'entreprise ArteCad. Nous tenons à ce que cette particularité du patrimoine arboré de la localité soit préservé. Je laisse sans tarder la parole à notre invité pour la présentation en détails du projet. »

M. Marcel Baerfuss, urbaniste pour Jb.B, diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président remercie M. Baerfuss et ouvre la discussion.

M. Marc Froidevaux, PS, demande ce que ce plan a de durable. Il y voit plutôt l'annihilation d'une zone naturelle qu'on vient bétonner et sur laquelle on amène du trafic.

M. Baerfuss répond que dans « développement durable » il y a « développement », et que cela nécessite des surfaces. On tâche aujourd'hui de les consommer de façon plus intelligente, donc plus dense. Cette extension du PDE des Lovières ne se fera pas avec une succession de boîtes en tôles à un niveau et une surface de parking équivalente à côté. Il prend pour exemple la nouvelle unité de production d'EMP avec un stationnement entièrement au sous-sol et trois niveaux de plateaux de production. C'est vers cette densification qu'on tend. On vise aussi plus de mixité, par exemple avec Espace DEFI puisque le plateau est ouvert à plusieurs entreprises avec des surfaces modulables. M. Baerfuss rappelle que la population augmente globalement et que pour qu'elle bénéficie des meilleures conditions sociales et de santé cela nécessite des surfaces que Tramelan peut fournir à une échelle régionale. Il rappelle qu'à cette échelle il n'y a comme PDE que Les Lovières et La Clef à Saint-Imier. Ces deux plans de quartier, en l'état, arrivent au maximum de leur capacité, donc nécessitent des extensions qui seront prises, certes, sur des surfaces cultivées. De nombreux freins et éléments conditionnent l'extension de la zone à bâtir sur les zones agricoles avec la modification de la LAT en 2013. À l'échelle des quarante communes de notre arrondissement, sur les modifications des PAL depuis 2013, il n'y a pas eu un seul mètre carré mis en zone.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande si le Conseil général sera consulté.

M. Gullotti renvoie à la procédure prévue mais affirme la volonté d'intégrer un

maximum d'acteurs dans la discussion, notamment via le groupe de travail qui sera mis sur pied. Il ne s'agit pas de faire un projet unilatéral qui soit imposé à tous, mais qu'il obtienne une majorité d'adhésion dans sa réalisation. Pour l'heure on ne peut pas dire précisément à quel moment seront intégrés les différents organes communaux. Cela fait partie aussi du projet de gouvernance parallèle à l'étude pour lequel on fera intervenir les actuels partenaires sur place qui ont intérêt à ce que le quartier se développe harmonieusement.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie de la présentation mais trouve regrettable que ce point n'ait pas été prévu à l'ordre du jour au préalable vu son importance. N'étant pas urbaniste, il trouve tout de même surprenant dans le récit qui est fait du projet qu'on commence en parlant de développement durable et qu'ensuite le cœur du sujet soit la création de zones industrielles et d'activité. Ce sont celles-ci qui créent les problèmes et l'on cherche des solutions autour. On rejoint des choses déjà discutées au sein du Conseil général et l'on aura encore des occasions d'en parler, mais cela soulève de très sérieuses questions. Il tire un parallèle avec ce que propose la Conférence régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) de Jura bernois. Bienne qui est en phase d'information et de participation de la population. M. Gerber relève encore qu'on a construit une grande usine sans savoir actuellement le réel impact que cela aura. Que la zone en question surplombe le village avec un impact massif au niveau paysager. Que l'idée d'un parking aux Reussilles ne fait que déplacer le problème en créant des bouchons aux Reussilles. Cela fait des années qu'on parle de mobilité douce or il n'y a même pas de trottoir jusqu'au CIP pour les familles qui viennent avec des poussettes. Ce sont les meilleures terres agricoles de la commune. Pour M. Gerber, c'est un projet du passé qui ne répond pas du tout aux enjeux auxquels on doit faire face. Il demande, concrètement, si au-delà du plan directeur le changement d'affectation de zone sera de la compétence du Conseil général.

M. Baerfuss rejoint M. Gerber sur le fond de la question. Il explique néanmoins que dans ce projet on n'impose pas un développement de la zone à bâtir pour ensuite régler les problèmes induits. C'est l'inverse, on veut arriver avec des solutions pour pouvoir développer ce secteur d'activité. On peut parler d'économie globale sur des développements nécessaires à nos économies et nos cadres de vie de référence. À l'inverse, on irait vers une régression de ces éléments-là pour revenir à des choses plus préhensibles en termes de durabilité de notre environnement. En l'occurrence le développement se fait en apportant des réponses et des solutions avant d'amener le problème face auquel il faudrait sinon bricoler des soupçons de solutions. Quant au questionnement sur les mises en zone potentielles que cela peut induire, il y aura des occasions d'en discuter entre le Conseil municipal et le Conseil général par rapport aux pistes qui seront développées et aux solutions potentiellement retenues qui seront soumises préalablement à toute décision.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, demande si quelque chose est prévu au niveau de l'artisanat. Ces dernières années plusieurs entreprises locales se sont approchées de la Municipalité pour s'agrandir, pour construire quelque chose. Elles se sont vu répondre qu'il n'y avait pas de place pour elles car on voulait créer des zones à haute valeur ajoutée. Certaines sont parties, d'autres ont trouvé des solutions passables. Quelque chose est-il prévu pour que l'artisanat local puisse continuer de se développer et d'être concurrentiel sur le marché ?

M. Gullotti répond que la question de l'artisanat est en cours de réflexion au sein du Conseil municipal. Il regrette que des solutions n'aient pas été envisagées depuis que la discussion est sur la table. Le sujet sera pris à bras le corps, mais on ne peut pas s'avancer sur des solutions dans le P3D. C'est un problème dont le Municipal est conscient. Des artisans ont été rencontrés récemment pour y réfléchir ensemble.

La discussion n'étant plus demandée, le président remercie les intervenants pour la présentation et les explications, puis clôt le sujet.

5. Réponses aux interpellations

M. François Rüfli, PLR (Eclairage public – heures et uniformité de l'enclenchement ?)

Réponse de M. Mathieu Chagnat, CM : « Pour répondre aux questions légitimes de l'interpellateur, il est nécessaire de prendre le temps d'expliquer comment fonctionne l'extinction nocturne.

Remise en contexte :

L'extinction nocturne de l'éclairage public de 0h30 à 5h30 a été mis en place progressivement depuis octobre 2020. Cette extinction est une volonté politique, votée par le Conseil général. A l'époque, les défauts étaient connus. Même si Tramelan était dans les premières communes à l'appliquer, aujourd'hui, la pratique s'est généralisée particulièrement dans le périmètre du Parc régional Chasseral. Il n'y a pas de volonté politique de la remettre en question.

3 générations de points lumineux :

Les lampadaires de la commune sont équipés de 3 générations d'éclairage différentes. Toutes s'allument et s'éteignent à partir du point d'impulsion des BKW situé aux Reussilles. C'est aussi ces impulsions qui donnent le « La » à 0h30 et 5h30 pour l'extinction nocturne. Il n'est pas possible de changer ces horaires sans provoquer des coûts importants. Toutefois, nous suivons les évolutions techniques avec le fournisseur et rien ne dit que sur le long terme une gestion plus sectorielle des points lumineux ne soit pas possible. Aujourd'hui, entre l'allumage des lampes le soir et leur arrêt le matin, chacune des 3 générations réagit de manière différente. Voici une tentative d'explication sans entrer trop dans la technique :

Pour la plus ancienne : pas de problème particulier, elle réagit simplement aux moments des impulsions BKW.

Pour la génération intermédiaire dite « crépusculaire » : c'est bien celle-ci qui est l'objet des discussions. Cette technologie équipe actuellement 170 candélabres dans plusieurs secteurs du village. Des décalages temporaires d'extinction et d'allumage sont signalés. Le phénomène se produit à l'approche de l'hiver avec la diminution de la durée du jour, au mois d'octobre. Il est particulièrement visible et problématique avant le changement d'heure. Cette technologie fixe elle-même le « minuit », non pas en fonction de nos horaires officiels, mais en fonction de différents facteurs. Dans la réalité le « minuit » de ces lampadaires est sans doute plus « juste » que le minuit de nos montres, mais un décalage se crée et s'amplifie au fur et à mesure que nous arrivons au changement d'heure. La synchronisation se rétablit progressivement sur une durée d'environ un mois et demi.

Pour la plus récente : Depuis 5 ans environ, le service de l'électricité s'équipe d'une version qui ne pose plus de problème particulier. Les points lumineux sont équipés d'une carte SIM, ce qui permet de donner le « minuit » à l'heure juste.

Corriger certains défauts

Même si les décalages de la technologie crépusculaire étaient connus d'avance, le service de l'électricité a néanmoins été surpris par leur ampleur pouvant aller parfois jusqu'à 1h de temps. Le Conseil municipal a mandaté le service pour changer progressivement les points lumineux équipés de cette technologie. Le changement se déroulera sur plusieurs années. Les priorités tiendront compte de la sécurité, des chantiers planifiés à moyen terme, des budgets et des ressources humaines à disposition.

Réponses aux questions de l'interpellateur :

- Est-ce que l'enclenchement nocturne est uniforme pour tout le village ?

Cela dépend de la période de l'année. Comme indiqué précédemment, l'enclenchement de 170 lampadaires répartis dans l'ensemble de la localité est parfois décalé. Le phénomène est particulièrement problématique durant 1 mois juste avant le passage à l'heure d'hiver.

- Est-ce que l'enclenchement et le déclenchement nocturne tiennent compte des horaires été/hiver ?

La réponse est toujours identique. 20% des luminaires ne tiennent pas compte des horaires été/hiver

- Est-ce possible d'adapter ces horaires pour qu'ils coïncident avec les horaires des transports publics (premier train à 5h30) ?

Pas pour le premier train, l'enclenchement de 5h30 ne pouvant pas être changé. Par contre, les changements de technologie planifiés permettront d'améliorer sensiblement la situation, notamment à la Rue de la Combe-Aubert qui est empruntée par nombre d'usagers des transports publics se rendant à la gare. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

M. Christophe Vienat, PLR (Nous demandons à savoir si quelque chose est entrepris afin d'améliorer le trafic dans le village)

ET

M. Christophe Vienat, PLR (Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village)

ET

M. Vincent Vaucher, PS (Route cantonale – 30 km/h au centre de Tramelan)

ET

M. Vincent Vaucher, PS (Etat des lieux sur l'aménagement du centre du village et de l'introduction du 30 km/h sur ce tronçon)

Réponse de M. Christophe Gagnebin, CM : « Le Conseil municipal répond conjointement aux interpellations déposées par M. Christophe Vienat, PLR, et à celles de M. Vincent Vaucher, PS.

Depuis l'ouverture de l'autoroute A16, force est de constater que le trafic de transit a fortement augmenté dans notre localité, de nombreux automobilistes en provenance ou à destination des Montagnes neuchâteloises, de France ou même du Haut-Vallon de Saint-Imier privilégiant désormais un itinéraire via Tramelan pour rallier Bienne, la Suisse alémanique ou Delémont/Bâle. La bonne santé de l'économie régionale induit également une augmentation du trafic pendulaire. Par ailleurs, l'importance du trafic interne à notre cité n'est pas à sous-estimer non plus.

Cette augmentation du trafic entraîne bien évidemment d'importants désagréments en termes de sécurité des piétons, de pollution et de bruit. On rappellera que la Grand-Rue est une artère cantonale et que c'est par conséquent à l'Office des Ponts et Chaussées qu'incombent son aménagement et son entretien.

- Le Conseil municipal a demandé à l'OPC la création d'un groupe de travail chargé d'étudier le réaménagement de la Grand-Rue. Il incombe à l'OPC de rédiger le cahier des charges de ce groupe de travail. En raison d'une surcharge de travail, l'OPC a pris un retard important. En outre, les travaux de réaménagement de la Grand-Rue au centre de la localité devront être coordonnés avec les travaux de réaménagement de la gare, qui provoqueront une fermeture de la ligne 237 et impliqueront le remplacement des trains par des bus.
- Ce nonobstant, le réaménagement de la Grand-Rue doit, dans l'esprit du Conseil municipal, répondre aux exigences suivantes :

- Amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers de la mobilité douce et pour les personnes à mobilité réduite en particulier (les trottoirs ne sont actuellement plus conformes aux normes en la matière)
 - Amélioration de la qualité de vie pour les riverains
 - Renforcement de l'attractivité pour les commerces et établissements publics
 - Amélioration de la convivialité
- La tâche du groupe de travail sera complexe et devra sans doute tenir compte de diverses contraintes, mais aussi de souhaits souvent exprimés :
 - La mise en valeur des terrasses comme élément de typicité de l'urbanisme tramelot et de convivialité. Rappelons que ces terrasses sont essentiellement des propriétés privées.
 - L'élargissement et l'aménagement des trottoirs de manière à ce qu'ils répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite et des usagers de la mobilité douce, ou encore des parents avec voiture d'enfant.
 - L'amélioration de la qualité de vie pour les riverains (réduction du bruit et de la pollution notamment)
 - Le confort et la sécurité des cyclistes
 - Le maintien des places de parc et l'aménagement de places de parc pour cycles.
 - Dans ce contexte, la question de la limitation de la vitesse au centre de la localité se posera tout naturellement. Rappelons que de telles limitations ont récemment été introduites sur des artères d'importance comparable, à Bienne ou à Saint-Imier par exemple. D'autres demandes en ce sens ont été déposées. Il faut cependant également constater que ces mesures sont contestées par certains milieux.
 - Le Conseil municipal entend associer les milieux les plus divers (commerçants, riverains, écoles, etc.) au réaménagement de cet axe dans le cadre d'une démarche largement participative.
 - Concernant le secteur de la Rue de la Printanière, à la hauteur des supermarchés Coop et Migros, les observations faites tendent à démontrer que la cohabitation entre les piétons et les véhicules qui roulent naturellement relativement doucement à cet endroit, fonctionne plutôt bien. Ceci étant, une éventuelle réduction de la vitesse autorisée, voire la création d'une zone de rencontre, est actuellement examiné par la Commission du développement territorial dans le cadre de ses réflexions portant sur la création d'une « Zone 30 ». La commission présentera son rapport durant la première moitié de l'année en cours, probablement au mois de juin.
 - En collaboration avec le Parc Chasseral, Jb.B et les entreprises EMP et Precitrame, des réflexions sont en cours quant aux moyens à mettre en œuvre (navettes, promotion de la mobilité douce), etc. pour réduire le trafic pendulaire à destination / au départ de Tramelan.
 - Le projet « Traverses » mené conjointement avec le Parc Chasseral a pour ambition de favoriser la mobilité douce à l'intérieur de la cité et de sécuriser, en particulier, les débouchés sur les artères principales.
 - Malheureusement, les nouvelles dispositions législatives édictées par la Confédération interdisent le recours à des élèves pour assumer la fonction de patrouilleurs scolaires, et il n'est guère aisé de trouver des adultes disposés à assumer cette tâche pour sécuriser les passages piétons.
 - Concernant la demande de piquets ou plots à certains endroits, cela ne paraît pas optimal. En effet, il est constaté que les véhicules qui stationnent à cet endroit sont directement liés aux commerces du lieu (dépôt / chargement) : Par ailleurs,

les poids lourds en provenance de la rue de la Printanière seraient entravés pour leurs manœuvres au moment de s'engager sur la Grand-Rue.

De manière plus générale, le Conseil municipal soutient toute mesure que prendraient les autorités régionales, cantonales et fédérales pour favoriser un transfert modal de la route vers le rail et vers les transports publics. »

Le président interroge les interpellateurs. M. Vincent Vaucher, PS, se déclare « en partie satisfait » alors que M. Christophe Vienat, PLR, se déclare « en partie insatisfait » de la réponse.

6. Suivi des motions et postulats

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle qu'un tour d'horizon a été fait lors de la séance du 27 novembre 2023. Il signale le fait nouveau suivant :

- « Tramelan 2028 – en marche pour le 850ème » : le Conseil municipal va proposer la création d'un groupe de travail.

Pour le reste, un tableau de suivi sera dorénavant mis à disposition sur le site internet communal pour permettre aux conseillers d'accéder à la liste à volonté et éviter de prendre trop de temps durant les séances.

I. DECISIONS

7. Commission agricole et des forêts, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Romain Mathez, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

Le président remercie M. Mathez pour sa disponibilité et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de la commission.

8. Commission des Affaires sociales et Générations, nomination de M. Nicolas Chatelain comme membre spécialiste

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président se réfère à la proposition du Conseil municipal et donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement cette nomination.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme M. Nicolas Chatelain en qualité de membre spécialiste de la commission citée en titre avec effet immédiat.

9. Chauffage à distance – Demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à M. le maire.

M. Hervé Gullotti, maire, explique que la démarche vise à montrer la volonté des autorités communales à soutenir le projet de chauffage à distance. La banque a besoin

que la commune montre sa volonté d'aller dans le sens de la réalisation du projet. TEI SA a d'ores et déjà accordé un crédit de CHF 800'000.-.

Il signale une petite modification par rapport au contenu du message : l'investissement de CHF 500'000.- sera fait sans amortissement pour des raisons comptables.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

Le président donne la parole à François Roquier, conseiller général et chargé de projet « chauffage à distance » pour TEI SA. Ce dernier diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président remercie M. Roquier et ouvre la discussion.

M. Vincent Vaucher, PS, calcule que 16'000 m³ de copeaux nécessaires annuellement, cela représente 44 m³ livrés par jour, soit environ un camion.

M. Roquier confirme qu'en hiver, il pourra y avoir 3-4 camions par jour, deux jours par semaine. Une réserve d'environ 600 m³ est prévue dans la centrale. En été, plutôt un camion par semaine.

M. Vincent Glauser, CM, s'interroge sur le prix.

M. Roquier confirme que la taxe est de CHF 100.- au kW. Il explique que la chaudière est souvent surdimensionnée. Le calcul est fait sur la base du type d'utilisation. Par exemple dans un immeuble, si l'eau est chauffée par le mazout ou par l'électricité, cela va changer le calcul.

M. Georges Juillard, UDC, bien que favorable aux énergies renouvelables et au chauffage au bois, se demande avec quoi on se chauffera dans 20 ans, quand il n'y aura plus de sapins.

M. Roquier répond que la gestion des forêts est faite de manière à les préserver en faisant évoluer les essences. On ne peut pas promettre qu'il y ait encore beaucoup de sapins dans 20 ans, mais on peut assurer que dans notre région les forestiers font tout ce qui est en leur pouvoir pour conserver une forêt bien exploitée et efficace. Ce seront peut-être d'autres essences que de l'épicéa. Il souligne encore qu'il y a aussi une réflexion qui commence sur les énergies alternatives avec Région énergie et Jb.B, par exemple pour le développement du biogaz qui pourrait être un apport intéressant pour ce type d'installation.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, s'interroge sur la santé financière de TEI SA, puisqu'il est question d'augmenter son capital-actions. Ne faudrait-il pas une information au Conseil général quant à la solvabilité de l'entreprise ?

M. Gullotti prend note de la question.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 33 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général préavisent favorablement le crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et le cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.- à destination du corps électoral.

La votation populaire est fixée au 9 juin 2024.

10. Règlement des écoles, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui s'expriment tous en faveur des modifications proposées.

Le président procède à l'examen des articles soumis à modification, un par un.

La discussion n'étant pas demandée, le président soumet les modifications au vote en bloc.

A l'unanimité, le Conseil général accepte la révision partielle du Règlement des écoles, sous réserve du référendum facultatif.

L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} avril 2024.

11. Motion de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Installation de toilettes sèches sur les places de pique-nique et canapés forestiers »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle que Conseil municipal propose la transformation en postulat. L'Exécutif n'est pas convaincu par la mesure et a l'impression qu'il faut travailler sur les comportements plutôt que sur la pose de toilettes de ce genre. Il n'est néanmoins pas opposé à essayer via une période test pour voir si la pose de « ToiToi » pourrait convaincre les gens d'adapter leur comportement.

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Jacques-Eric Favre, PS, n'est pas satisfait par la solution proposée par le Conseil municipal. Il maintient sa motion mais propose néanmoins de passer de quatre à deux toilettes, c'est-à-dire deux pour les places de pique-nique mais aucune pour les canapés forestiers.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. L'UDC, le PLR et le Groupe Débat s'expriment en faveur de l'acceptation de la motion. Le PS est favorable à la transformation en postulat.

Le président ouvre la discussion.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se souvient qu'une interpellation a été déposée en 2021 exactement sur le même sujet, et rien n'a été fait malgré les promesses. C'est principalement pour cette raison qu'il est souhaité de garder la forme d'une motion pour le caractère plus contraignant. D'autre part le Groupe Débat n'est pas convaincu par la proposition de mettre des ToiToi à l'essai. Il faudrait plutôt essayer des toilettes sèches type Kompotoi ou autres sortes qui fonctionnent sur le même principe. C'est ainsi qu'on verra si cela convainc les gens ou pas. Les ToiToi sont quelque chose de différent, l'essai ne serait pas pertinent. En résumé, un essai est volontiers accepté mais avec de vraies toilettes à compost et uniquement pour les places de pique-nique comme proposé par M. Favre. Si les écoles ne voient pas la nécessité d'avoir des toilettes sèches il ne faut pas les imposer.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 27 voix favorables et 8 abstentions, le Conseil général accepte le contenu de la motion avec la modification proposée, soit deux toilettes sèches pour les places de pique-nique.

12. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Centre du village, lieu de rencontre »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal est favorable à ce postulat. C'est une problématique récurrente qui revient au moins une fois par législature. On a vu qu'il faut une fois pour toute prendre une décision par rapport à ce centre. La commission du Développement territorial y travaille comme vous l'avez entendu ce soir. Nous avons également constitué un groupe de travail sur les « vitrines vides », soit l'animation du centre du village en période de Noël notamment. La question du centre y est apparue comme évidente et nous espérons pouvoir désigner un endroit qui sera aménagé progressivement en fonction des priorités financières de la Commune. Nous sommes donc favorables au postulat. »

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Gabriel Yoder, PS, est favorable à cette proposition de créer un groupe de travail, espérant qu'il y aura des bonnes volontés et que des pistes se dégagent.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS, le Groupe Débat et le PLR s'expriment en faveur de l'acceptation du postulat. L'UDC laisse la liberté de vote.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Par 29 voix favorables et 6 abstentions, le Conseil général accepte le postulat.

13. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Etude pour la création d'un service *Nature en ville* »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal s'excuse auprès des dépositaires pour la réponse très brève. Ce n'est pas intentionnel, il y a eu un problème de communication dans les services donc nous n'avons pas eu beaucoup de temps y répondre. Nous sommes plutôt favorables à la proposition, dans l'esprit en tout cas. D'une part nous savons que certaines villes réfléchissent à des solutions pour s'adapter aux changements climatiques. Même si l'on ne peut pas se comparer à des villes comme Yverdon qui ont carrément mis en place des plans directeurs, nous pensons qu'il y a une réflexion à mener. Nous sommes plus dubitatifs sur la création d'un service. Nous ne pensons pas avoir les ressources pour cela mais nous savons que la commission de l'Environnement travaille sur des solutions. Nous pensons qu'il faut aussi responsabiliser les chefs de service qui sont confrontés à ce type de problématique. En résumé nous soutenons le postulat mais pas forcément la solution telle que proposée. »

Le président demande aux dépositaires s'ils souhaitent prendre la parole.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se réjouit surtout de recevoir la proposition promise d'ici fin 2024 pour pouvoir en débattre et avancer sur ce thème.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. Le Groupe Débat préavise favorablement l'acceptation du postulat. L'UDC, le PLR et le PS s'expriment négativement sur le contenu du postulat.

Le président ouvre la discussion.

M. Sylvain Riard, PS, est d'accord qu'il y a des choses à faire et à réfléchir sur la

question de l'environnement et de la nature. Mais ce postulat ne semble pas être une bonne réponse au problème pour le groupe socialiste. Cela va ajouter de la lourdeur administrative, de gestion ou financière pour la création d'un service. Des outils existent déjà, notamment des commissions dont les cahiers des charges sont actuellement en révision. Il y a sans doute des éléments à y mettre pour savoir qui est en charge de ces réflexions et faire attention à ce que les zones vertes et la nature aient leur place dans notre cité. En plus de cela on vit dans un village est placé dans la nature, qui ne fait que quelques centaines de mètres de largeur. Tous les citoyens peuvent profiter de la verdure, de la forêt en faisant quelques pas. Pour ces raisons, cela ne semble pas judicieux au PS de déposer un postulat dans ce sens.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare surpris. Dans les campagnes électorales, quand il s'agit de mettre en avant son engagement pour la nature, pour la biodiversité tout le monde est là, quand on veut des mesures concrètes il n'y a plus personne. On s'inquiète de l'avenir des arbres on l'a entendu tout à l'heure, mais quand on propose des mesures concrètes cela coûte trop cher. Forcément, oui, cela a un coût. En guise d'historique sur ce postulat, il rappelle qu'une première interpellation a été déposée en janvier 2023 suite à des arbres qui ont été coupés sous la Violette, en partie sur terrain communal. Des arbres qui étaient sur des allées protégées devant faire l'objet d'une demande auprès de la préfecture avant de pouvoir être abattus. Cela continue et récemment encore, d'autres arbres ont encore été abattus. Ce n'est pas parce que l'on a une forêt alentour que l'on peut faire n'importe quoi avec notre patrimoine arboré d'autant plus avec les conditions climatiques, on sait que les arbres souffrent. C'est maintenant qu'il faut se demander comment remplacer les frênes qui meurent aujourd'hui, pas dans dix ans. La réponse du Municipal convient aux dépositaires, la mesure n'était qu'une proposition. Créer un service était proposé car il y a des enjeux, avec l'entretien du cimetière par exemple. La forme du postulat a été choisie pour encourager à travailler ensemble dans cet esprit-là, pour se préoccuper de l'avenir du patrimoine arboré.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, est étonnée que le Conseil général veuille refuser une étude. Aucune solution concrète n'est encore proposée par le Conseil municipal donc on ne sait pas encore si c'est quelque chose qui va coûter plus, si cela va juste être une réorganisation proposée pour qu'il y ait une véritable responsabilité du patrimoine arboré dans la Commune. Il y a manifestement un problème de gestion des arbres, des allées d'arbres, des zones vertes, du cimetière. Il n'y a pas de claire responsabilité ni de claire compétence dans le personnel communal car il y a toujours des choses plus importantes à faire que soigner correctement nos arbres. On sait qu'à l'avenir il y aura toujours plus de problèmes pour essayer de les maintenir. Ce postulat essaie de trouver des solutions proposées par le Municipal, qui soient applicables, pas forcément plus chères. Pour le moment il n'y a rien, donc on ne peut pas refuser quelque chose pour des questions de coûts alors qu'on ne les connaît pas. On parle juste d'une réflexion qui doit être menée à l'interne par les services communaux pour savoir comment ils peuvent mieux s'organiser avec les ressources humaines et monétaires disponibles. Ce n'est pas forcément une multiplication des services mais juste allouer autrement les ressources, les gens, les responsabilités pour améliorer la gestion du patrimoine arboré. C'est dommage qu'on ne veuille pas de cette réflexion. Fin 2024, quand on nous amènera le résultat de la réflexion, on pourra toujours dire que cela ne nous convient pas, que cela coûte trop cher ou que ce n'est pas une bonne solution. Refuser le postulat, c'est refuser de réfléchir. C'est dommage alors que le Conseil municipal dit être prêt à réfléchir à cette question qui est vraisemblablement un problème dans la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 10 voix favorables, 15 défavorables et 6 abstentions, le Conseil général refuse le contenu du postulat.

14. Motion de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Pour une maîtrise des coûts dans le domaine informatique »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, se réfère à la proposition faite dans le message et rappelle qu'en principe ce type de motion est de la compétence du Municipal puisque c'est lui qui détermine le cahier des charges de ses employés. Mais sur le fond il est d'accord avec l'esprit de la motion. Le nouvel informaticien a commencé à travailler, on est en train d'établir son cahier des charges aussi en fonction des constats qu'il pose. Il est proposé d'accepter le texte sous forme de postulat pour laisser la marge de manœuvre nécessaire à l'employé. Le Municipal prend toutefois note des demandes du motionnaire qui paraissent aller dans la direction souhaitée.

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, s'exprime en faveur de la transformation de la motion en postulat.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. Le PS, le Groupe Débat et l'UDC s'expriment en faveur de la transformation de la motion en postulat. Le PLR n'est pas favorable à la transformation en postulat.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 26 voix favorables, 8 défavorable et 1 abstentions, le Conseil général accepte de changer la motion en postulat.

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, indique que suite à la motion de M. Gabriel Yoder « État des lieux de la forêt communale [...] », Valforêt organisera une journée d'information pour les membres du Conseil général et du Conseil municipal. Rendez-vous est donné le samedi 15 juin 2024 à 10h devant le CIP. Il est prévu d'effectuer une marche de 1,8 km dans la forêt avec divers postes et l'accompagnement de Jean-Marc Friedli.

M. Sommer signale une autre date à retenir. M. le maire a demandé à la commission agricole d'organiser une journée de rencontre entre agriculteurs et citoyens. Celle-ci se déroulera le samedi 19 octobre 2024.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle que l'étang de la Marnière est artificiel, ce qui ne l'empêche pas de figurer à l'inventaire fédéral des sites protégés, ce qui implique pour la Commune l'obligation de l'entretenir et d'en prendre soin. Il s'agit d'une zone à l'hydrologie particulièrement complexe. Des travaux de nettoyage avaient été entrepris il y a quelques années pour éviter que l'étang ne s'atrophie. Le périmètre de protection avait aussi été étendu. En septembre 2022, peut-être en lien avec un tremblement de terre, le niveau de l'étang a baissé de manière importante et subite. Dès lors des travaux ont été accomplis, notamment l'ajout de mètres cube de marne et au printemps dernier la pose d'une bâche sur tout le secteur de la digue avec l'espoir de permettre à l'étang de retrouver un niveau normal. Pendant les travaux d'importantes mesures de revitalisation et de restauration des berges ont été entrepris par la société de pêche qui est liée à la Commune par une convention. Différents aménagements ont aussi été réalisés en faveur de la biodiversité. L'été et l'automne ont été secs, le niveau est resté bas

pendant longtemps et remonté à la faveur des pluies et de la neige du mois de novembre. Dès lors que les précipitations ont cessé, on a malheureusement constaté que le niveau avait de nouveau rapidement et très sensiblement baissé, sans qu'on ait aucune explication. Depuis la surface on ne voit pas de tourbillon ou de mouvement d'eau qui puisse permettre de localiser la fuite. Une rencontre est agendée à la fin du mois avec le service de protection de la nature du Canton de Berne. D'autres spécialistes ont d'ores et déjà été contactés pour déterminer quelles mesures peuvent être prises pour protéger ce site. Il est vraisemblable qu'une demande de crédit au Conseil général sera nécessaire.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que le samedi matin 20 avril 2024 le service de l'eau potable organisera une visite libre du réservoir des Fraises.

Du côté du service de l'électricité, M. Chaignat informe de l'installation de 500 compteurs intelligents cette année. Il faudra en installer au total plus de 3000 sur plusieurs années. Il précise que Tramelan fait partie d'un groupement de sociétés qui permet l'achat de compteurs très bon marché.

III. Divers

16. Crédit d'engagement de CHF 1'099'968.45 TTC destiné à la réfection de la Rue Haute, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que c'est un décompte qui est ancien. Il a été très difficile de contrôler car on a changé de système comptable. Il renvoie aux explications contenues dans le message. L'idée était de stopper le chantier pour correspondre à la réalité actuelle. Si l'on devait refaire des travaux à la Rue Haute, un nouveau projet serait fait.

17. Crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC destiné au remplacement des tables et chaises de la Salle de la Marelle, décompte final

M. Pierre Sommer, CM, annonce au décompte final un crédit non-utilisé de CHF 1'249.35.

18. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

19. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à la depositaire.



Mme Deborah Kläy, UDC, présente la motion intitulée « Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité ? » qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan possède un grand patrimoine bâti et bons nombres de ces bâtiments sont vieillissants. Avons-nous réellement besoin de tout ça ? Sont-ils rentables ? Et du côté de l'énergie ? Il est temps d'avoir une vision claire de l'utilité de ces bâtiments, des charges qu'ils engendrent, des rendements et des pertes énergétiques. Chaque année, nous devons voter pour des crédits de rénovation plus ou moins onéreux mais ces travaux n'apportent pas grand-chose de plus.

Il y a deux problèmes différents mais incontestablement liés. Le premier est que la commune possède beaucoup trop de bâtiments qui ne sont pas administratifs.

Le deuxième est que les services communaux sont dans plusieurs bâtiments différents et vieillissants. Malgré des rénovations par ci par là, ils ne sont toujours pas idéals, ni fonctionnels aux besoins des employés.

Le projet de rénovation de l'hôtel de ville mis en votation en 2021 n'avait grandement pas convaincu la population, cela montre qu'elle ne veut plus de rafistolage mais d'un nouveau projet.

Avec un nouveau bâtiment plus fonctionnel et opérationnel, les employés pourraient travailler sous le même toit et ils gagneraient en communication et en efficacité. Les besoins en conciergerie seraient diminués, les citoyens auraient un accès facilité et tant d'autres avantages pour les employés que pour la population.

Deux points différents, mais l'un ne va pas sans l'autre ; Une analyse du patrimoine bâti de la commune est nécessaire pour réaliser un nouveau projet immobilier. Certes, un investissement conséquent est à prévoir mais en compensation financière, des bâtiments pourraient être mis en vente.

En conclusion nous demandons que le Conseil Municipal ainsi que la commission des bâtiments créent un groupe de travail qui se projettent sur l'avenir de notre patrimoine bâti en se penchant sur une vision à long terme de leur réelle utilisation, analyser les besoins, la rentabilité et suite à cela, se lancer dans un nouveau projet immobilier pour l'administration communal. »

20. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, intitulée « Décharge Combe Bernard » : « La décharge communale de la Combe Bernard est bien visible depuis Tramelan. Ces dernières années, d'importants volumes de matériaux y ont été déposés. Plusieurs questions se posent quant à l'exploitation de cette décharge :

- Quelles entreprises de Tramelan ont un accès à ce site pour mise en décharge de matériaux et à quelles conditions ?
- Quels types de matériaux peuvent être mis en décharge, voire déposés provisoirement et à quelles conditions ?
- Quels contrôles sont mis en place pour s'assurer que les quantités, la qualité et la provenance des matériaux mis en décharge soient conformes aux directives ?
- Durant quel laps de temps la décharge peut-elle être utilisée ?
- Qui est responsable de l'arrachage des mauvaises herbes (chardons, rumex...) qui poussent sur le site ? »



Interpellation de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « "Délégué-es" : c'est-à-dire ? » : « La commune a récemment annoncé la création de poste et la nomination d'un « délégué à l'économie ». Ce « mandat inédit » n'est pas sans soulever certaines questions. Précisons bien que ce qui suit ne concerne aucunement la personne nommée, mais bien le mandat en lui-même. Selon le communiqué de la commune, le délégué à l'économie « soutiendra stratégiquement l'Exécutif et la commission dans ses décisions économiques ». Or, la Commission de promotion économique pour sa part, ne dispose pas de compétences décisionnelles. S'agissant de l'Exécutif, il est prévu que les préavis à ses décisions économiques soient donnés, justement, par la Commission.

- Dès lors, pourrait-on avoir une clarification sur la base légale et sur l'articulation des tâches entre le délégué et la Commission, le premier étant de surcroît membre de la deuxième ?
- Si le mandat consiste à soutenir « stratégiquement l'Exécutif [...] dans ses décisions », l'Exécutif peut-il préciser en quoi cela diffère d'un travail de lobbying et comment il évite les conflits d'intérêt ?
- De manière générale, pourrait-on avoir des clarifications sur le statut d'un délégué-e par rapport à celui du personnel communal et sur sa fonction dans l'organigramme révisé l'an passé ?

En outre, il est intéressant de relever que les communes qui disposent de postes de délégué-es n'ont en général pas simplement un-e seul-e délégué-e dans un seul domaine : elles connaissent différents postes de délégué-es, dans divers dicastères – il paraît en effet aller de soi que si une telle fonction s'avère pertinente, elle ne saurait se cantonner au seul domaine économique. Pour prendre l'exemple de la ville de Bienne, on y trouve, selon son organigramme :

Un-e délégué-e à la sécurité ;

Un-e délégué-e à l'intégration ;

Un-e délégué-e à la culture ;

Un-e délégué-e au sport ;

Un-e délégué-e au 3e âge ;

Un-e délégué-e à l'environnement.

D'autres mandats encore seraient bien sûr envisageables (p. ex. délégué-e à la jeunesse, etc.). Au vu des objectifs adoptés par Tramelan dans son Agenda 2040, il serait sans aucun doute utile à la commune, si elle précise le statut d'une telle fonction, d'avoir des délégué-es dans différents domaines, prioritaires politiquement et pour la population. Dès lors :

- Quels mandats de délégué-es la commune prévoit-elle de créer ou non à moyen terme, dans quels domaines concernés et selon quels critères ? »

21. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Vincent Vaucher, PS, se souvient qu'il y a quelques années un repas des bénévoles avait été organisé par la Commune. Est-il prévu de refaire ce type de repas ou autre activité ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'effectivement la question des bénévoles interpelle le Municipal qui sait que les associations chargées de s'occuper gratuitement de la collectivité publique manquent de personnes prêtes à s'engager. L'organisation d'un repas est vraisemblable et le programme de législature qui sera présenté en avril prévoit la création d'une plateforme des bénévoles pour inciter la population à s'engager dans les domaines qui l'intéressent.



Mme Deborah Kläy, UDC, évoque la place de pique-nique derrière l'étang de la Marnière. Au printemps passé l'entreprise Creajardin avait ajouté de nouveaux copeaux et l'entreprise Roy avait refait la couverture de la cabane. Mais depuis ce moment-là il n'y a plus de cheneau correcte et lors de fortes averses l'eau passe derrière et abîme à nouveau une partie des copeaux. Est-il prévu de remettre la gouttière pour éviter les détériorations ?

M. Pierre Sommer, PS, répond que oui, le problème est connu et l'entreprise Roy a été mandatée pour remettre une cheneau.



M. Blaise Bernard, PS, demande si dans le cadre de la réfection de la Grand-Rue, à hauteur de l'entreprise Juillard, il est prévu d'élever le trottoir pour l'arrêt des bus ? Actuellement il y a un panneau « arrêt de bus » et lors des futurs travaux de la gare on peut imaginer que les bus s'arrêteront là. On pourrait en profiter pour mettre des bordures granit plus hautes.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond par l'affirmative.



Mme Deborah Kläy, UDC, demande ce qu'il en est de l'entretien des lieux comme le Gôt. Qui entretient cela, est-ce que les employés communaux y vont régulièrement, est-ce dans leur cahier des charges ? Très souvent il y a des déchets, des détritrus dans le cours d'eau, c'est vraiment dommage sachant qu'on avait déboursé plus de CHF 800'000.- pour refaire tout le Gôt et qu'il n'est absolument pas entretenu.

M. Pierre Sommer, CM, répond que c'est en principe dans le cahier des charges des employés de la voirie.



M. Georges Juillard, UDC, dit qu'on parle de mobilité et de chemins piétonniers mais qu'en est-il de l'accès à la piscine ? Le fameux chantier à la Rue du Château 16 gêne l'accès et le long de la route jusqu'au camping n'est pas entretenu, il y a des orties par exemple.

M. Pierre Sommer, CM, n'a pas de réponse actuellement, il doit se renseigner.

22. Correspondance au Conseil général

Le président informe d'une correspondance parvenue à l'intention du Conseil général.

- Courriel de M. David Filippini du 31.01.24 concernant une demande pour des cartes journalières dégriffées à des prix promotionnels. Le bureau a préparé une réponse présentée par le secrétaire. M. Gabriel Yoder explique que le bureau a décidé d'encourager le citoyen à prendre contact avec l'un des groupes parlementaires afin que sa demande puisse être entendue, présentée et si besoin défendue auprès des autorités compétentes.

23. Divers

Le président invite les conseillers à récupérer leur enveloppe de forfait annuel en monnaie locale (art. 18 du Règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions) auprès de la chancellerie.

Le président lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss Lucie Noirat

Annexes ment.